

Programme de formation Habilitation Electrique Non Electricien

BS - BE Manoeuvre

conforme décret 2010-1118 du 22 sept. 2010 et à la NFC 18510

Durée : 2 jours (14 heures)



Publics visés

Personnel non électricien, ayant une activité électrique liée au réarmement de disjoncteurs et aux interventions simples



Effectif

Formation : 12 personnes maxi.



Pré-requis

Aucune connaissance en électricité est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité



Moyens pédagogiques

Formateur habilitation électrique

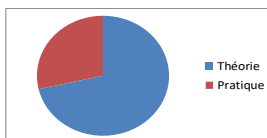
Paperboard, Vidéoprojecteur, EPI et matériel d'électricien



Méthodes pédagogiques

> Exposés et illustration photos et vidéos

> Mise en Pratique,



Supports

Livret remis au stagiaire



Suivi & Evaluation

> Feuille d'émergence à la demi-journée

> Evaluation théorique et pratique

> Attestation de formation

> Proposition d'habilitation



Objectif Pédagogique

> Donner au participant les connaissances et savoir-faire lui permettant de connaître les risques électriques, savoir s'en protéger et d'effectuer des interventions simples sur les installations électriques basse tension.



Compétences visées

> Etre capable de situer le cadre réglementaire et juridique

> Connaître les règles de sécurité

> Etre capable d'exécuter des interventions simples en sécurité



Programme

> Tronc Commun

> Réglementation et notion de responsabilité

> Les grandeurs électriques

> Les effets du courant électrique sur le corps humain

> Les domaines de tension

> Les zones de travail et d'environnement

> Les titres d'habilitation

> Les équipements de protection collective et leur fonction

> Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

> La conduite à tenir en cas d'accidents corporel et en cas d'incendie

> Module BS :

> Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation

> Les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT

> Les moyens de protection individuelle

> La mise en sécurité d'un circuit

> Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention

> Les documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement

> La procédure de remplacement

> La procédure de raccordement

> Module BE Manoeuvre :

> Les informations à échanger ou transmettre au chargé de consignation

> Les instructions de sécurité spécifiques aux manoeuvres

MF Formation

Siren : 837 877 380 au R.C.S Le Puy en Velay

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84430344843 auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référence :

P2-ENR-201

Version 2

Date de modification : 09/11/2021